



## Camping municipal d'Onzain

### Registre public d'Accessibilité



DÉFICIENCE  
AUDITIVE



DÉFICIENCE  
VISUELLE



DÉFICIENCE  
MOTRICE



DÉFICIENCE  
MENTALE



DÉFICIENCE  
D'ÉLOCUTION

## SOMMAIRE

1.	Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ? .....	3
2.	2. Fiche informative de synthèse : .....	3
	1 - Présentation de l'établissement : .....	3
	2 - Prestations proposées par l'établissement : .....	3
	3 - Information sur l'accessibilité des prestations : .....	3
	4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité : .....	4
	5 - Sensibilisation du personnel : .....	4
3.	Annexes .....	4
	1 - Attestation sur l'honneur de sensibilisation du personnel au handicap : .....	4
	2 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées : .....	6
	3 - Décision d'attribution de la marque Tourisme & Handicap du 21/04/2020 : ...	7
	4 - Plan du camping : .....	8

## 1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus<sup>1</sup> de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité. Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

<sup>1</sup> Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

## 2. Fiche informative de synthèse

### 1- Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : Camping municipal d'Onzain

Classement ATOUT France : 2 étoiles - Tourisme (décision du 22/06/2022)

Catégorie de l'établissement : 5ème catégorie

Adresse : 1, Impasse des Robiniers - Onzain - 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE

Tél : 02 54 20 85 15      mail : campingmunicipal@veuzainsurloire.fr

Site internet : [www.veuzainsurloire.fr](http://www.veuzainsurloire.fr)

### 2- Prestations proposées par l'établissement :

Camping : 45 emplacements ombragés pour tentes, caravanes, camping-cars avec branchements électricité. 3 tentes bivouac. Aire de vidange pour camping-cars. Bloc sanitaires avec douches, eau chaude, lave-linge + bacs à main. Salle TV. Table de ping-pong, jeux pour enfants. Tables de pique-nique. WIFI gratuit. Accès sécurisé avec badge. Informations touristiques. Proche du Château de Chaumont-sur-Loire et du circuit de la Loire à vélo.

### 3- Information sur l'accessibilité des prestations :

- Camping référencé « Tourisme et Handicap » pour 4 déficiences auditive, mentale, moteur et visuelle depuis 5 ans.
- Pour l'accès au camping depuis la voirie publique, une place de stationnement handicapé a été matérialisée à l'entrée du camping.
- Sur les emplacements, les bornes électriques comportent des prises accessibles.
- Le chalet d'accueil est accessible et dispose d'une tablette rabattable pour l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Le bloc sanitaire comporte des aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap (WC, douches) et demeure accessible en fauteuil.
- Salle TV accessible en fauteuil

#### 4- Modalités de maintenance des équipements :

- Contrôle des installations électriques et gaz par APAVE.
- Contrôle annuel des extincteurs par D.E.F FIRE PROTECT
- Maintenance annuelle du TPE (Capsys) et de la caisse (Gestmag)
- Maintenance téléphonie, Adsl, Wifi par Connect-Services
- Contrôle des jeux pour enfants (Saga Lab)

#### 5- Sensibilisation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap :

- Attestation sur l'honneur (en annexe 1)
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées (en annexe 2)

### 3. Les annexes

#### 1- Attestation sur l'honneur



#### INFORMATIONS DES CAMPEURS ET DU PERSONNEL : SENSIBILISATION AUX SITUATIONS DE HANDICAPS

#### CAMPING MUNICIPAL D'ONZAIN ouverture 28 juin 2025 A L'ATTENTION DES CAMPEURS ET DU PERSONNEL

**Madame, Monsieur, la Mairie souhaite sensibiliser le personnel à l'accueil des clients en situation de handicap. Merci de prendre connaissance des actions ci-dessous et de bien vouloir les mettre en pratique à compter de ce jour.**



#### **La déficience auditive :**

- ✓ Présentez-vous et indiquez-lui votre fonction (n'hésitez pas à écrire votre nom car les noms propres sont difficiles à comprendre).
- ✓ Lorsque vous vous adressez à une personne malentendante, parlez-lui de face, lentement sans élever le ton mais en veillant à articuler ce qui facilite la compréhension. Dans tous les cas, il faut s'assurer que l'information est bien comprise. Dans le cas de difficultés de communication il peut être utile de proposer à la personne d'écrire ce qu'on veut lui dire. Veillez à toujours utiliser un vocabulaire simple et concret.
- ✓ Afin que la personne sourde ou malentendante puisse s'exprimer, distribuez-lui systématiquement des programmes et plans et proposez-lui papier et crayons.



#### **La déficience mentale :**

- ✓ Soyez attentif, disponible, exprimez-vous clairement, distinctement et simplement de préférence sur le mode affirmatif en évitant les longues explications verbales et en restant concret.
- ✓ Dans le cas d'un groupe, il est conseillé d'identifier dans ce groupe une personne servant d'interface.
- ✓ Il est important de pouvoir constituer une base de données concernant les personnes ressources ou organismes à contacter en cas de problèmes (par exemple en présence d'une crise d'épilepsie, le n° d'appel des pompiers).



#### **La déficience motrice :**

- ✓ Soyez attentif, disponible, patient et à l'écoute de la personne.
- ✓ Donnez une information sur l'accessibilité fiable, précise, objective. En effet, elle doit permettre à la personne handicapée de juger si elle pourra utiliser une structure de façon indépendante ou si elle aura besoin d'aide.



#### **La déficience visuelle :**

- ✓ Adressez-vous directement à la personne aveugle ou malvoyante.
- ✓ Pour aborder une personne aveugle, présentez-vous de façon claire en précisant votre nom et votre fonction et avertissez-la quand vous la quittez.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Poste</b>	<b>Signature</b>
<b>MENIER</b>	Victor	Agent camping	
<b>PLISSONNEAU</b>	Marine	Agent camping	

## **2- Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées**

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
www.mezangiole-telesecre.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
www.cohesion-territoires.gouv.fr

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadéquates au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, COCE, CFPSSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

### 3 - Décision d'attribution de la marque « Tourisme & Handicap » du 21 avril 2020



**Direction générale des entreprises**  
6 rue Louise Weiss 75703 Paris  
Cedex 13  
[tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr](mailto:tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr)  
Affaire suivie par : margot Trzeciak  
Téléphone :  
Courriel :  
[margot.trzeciak@finances.gouv.fr](mailto:margot.trzeciak@finances.gouv.fr)

#### **DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP**

Suite à la Commission territoriale du 21/04/2020, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à CAMPING MUNICIPAL ONZAIN pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif**
- Handicap mental**
- Handicap moteur**
- Handicap visuel**

Des travaux ont été réalisés afin de rendre le site accessible, le camping est agréable et très bien situé.

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente notification.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, sous le présent timbre, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :

L'Association Tourisme et Handicaps  
55 avenue Marceau - 75016 Paris - Tél : 01 44 11 10 41  
[tourisme.handicaps@club-internet.fr](mailto:tourisme.handicaps@club-internet.fr) / [ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr](mailto:ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr)

10/09/2020

## 4 – Plan du camping

